

Terminologie et définition

Tout d'abord précisons que le « revenu de base universel » peut s'appeler par de nombreux autres termes absolument identiques ou synonymes : « revenu universel », « revenu inconditionnel », « revenu minimum d'existence », « revenu social garanti », « allocation universelle », « revenu de citoyenneté », « dividende universel » etc.

Un véritable revenu de base universel doit en revanche toujours remplir au moins les trois caractéristiques suivantes :

- Universalité: tous les membres de la communauté le reçoivent, quels que soient leurs revenus ou leurs situations professionnelles;
- Inconditionnalité : aucune contrepartie n'est requise pour le recevoir ;
- Individualité : il est versé à chaque membre du foyer sans considération des revenus de ses autres membres.

De cette définition, il découle par exemple que le « revenu de citoyenneté » instauré en Italie par le gouvernement Conte en 2019 n'est en rien un revenu de base universel, car il n'est versé qu'à un groupe de personnes, en l'occurrence les plus défavorisés, et par ailleurs assorti de conditions supplémentaires, comme être citoyen italien ou de l'UE. Les principes d'universalité et d'inconditionnalité ne sont pas respectés dans ce cas.

La part croissante de distribution de richesse par le capital au détriment de celui par le travail est un plaidoyer en faveur du revenu de base universel

Selon les économistes Sophie Piton et Antoine Vatan du Centre français d'étude et de recherche en économie internationale à Paris (CEPII), la part de la valeur ajoutée revenant au travail a baissé depuis le début des années 1980 dans les pays européens et aux Etats-Unis. Elle passe de 68% à 60% dans les pays européens, et de 65% à 58% aux Etats-Unis entre 1980 et 2015. Cette baisse s'observe également dans les pays en développement depuis les années 1980 selon Loukas Karabarbounis et Brent Neiman, respectivement professeurs d'économie aux universités du Minnesota et de Chicago. Selon Piton et Vatan, même si on observe une légère augmentation dans le secteur des services (activités juridiques et comptables, architecture et ingénierie par exemple) au détriment du secteur manufacturier, globalement la baisse concerne bien l'ensemble des secteurs.

Les causes :

- Le progrès technologique a permis une accumulation croissante du capital productif mais remplacer du travail par du capital n'est pas neutre pour la répartition de la valeur ajoutée si la baisse de l'emploi n'est pas compensée par une augmentation des salaires.
- **Une augmentation importante des profits**, c'est-à-dire la part de valeur ajoutée servant à payer les actionnaires sous forme de dividendes ou de rachats d'actions s'ils ne sont pas mis



en réserve ou réinvestis. Entre 1980 et 2015, la part des profits dans la valeur ajoutée a augmenté de 7 points aux Etats-Unis et de 19 points en Europe, contribuant fortement à l'augmentation de la part revenant au capital.

- Un accroissement des inégalités: Selon une étude d'Oxfam International (confédération d'organisations caritatives indépendantes à travers le monde qui s'attaque à la pauvreté et aux inégalités) sur l'évolution de la distribution de la valeur ajoutée entre travail et actionnaires des entreprises du CAC 40 (principal indice boursier de la Bourse de Paris) entre 2009 et 2018, « le modèle de croissance des entreprises alimente une économie injuste et sexiste »: la part dédiée à la rémunération du travail a baissé de 5% depuis 2009, alors que dans le même temps la part dédiée au versement des dividendes et de rachats d'actions a augmenté de près de 40%.

Cette déformation du partage de la valeur ajoutée serait sans effet sur la répartition des revenus si cette perte de rémunération du travail était compensée par une augmentation des revenus du capital attribués à l'ensemble des travailleurs (intéressement et détention d'actions par exemple). Le rapport d'Oxfam démontre que ce n'est pas le cas. Aux Etats-Unis, depuis le début des années 2000, les revenus du capital ont augmenté 22 fois plus rapidement que les revenus du travail. Or, le capital est majoritairement détenu par les plus riches. Le top 1% tire la moitié de son revenu total du capital alors que pour la majorité des Américains, les 90% les moins riches, les revenus du capital représentent moins d'un quart de l'ensemble de leurs revenus. Les ordres de grandeur sont similaires en Europe. La croissance des revenus du capital renforce à son tour les inégalités de patrimoines.

La micro-taxe avant un revenu de base universel

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment, les solutions pour réduire les écarts entre salariés et actionnaires consisteraient à augmenter les salaires ou à favoriser l'intéressement des salariés au sein des entreprises.

Mais dans un contexte de conditions-cadres ultra-libérales dues à la mondialisation et à la financiarisation de l'économie qui induisent une précarisation des emplois et un affaiblissement de la protection sociale, les salariés ne sont pas en position de force lors des négociations salariales et le rapport de force est encore plus incertain dans le monde de la petite entreprise ou des PME.

Et malgré cela, même la classe « ouvrière » semble se rallier à la culture libérale ambiante qui interdit tout interventionnisme d'Etat dans le domaine de la gouvernance d'entreprise.

Quant à l'intéressement, il reste marginal pour des raisons avant tout culturelles. Alors qu'il serait souhaitable de démocratiser la propriété, l'idée héritée de Proudhon que « la propriété c'est le vol » reste fortement ancrée même parmi une large frange des milieux socialistes.

Cependant, la question de la rémunération du travail décrite jusqu'ici ne règle pas non plus le sort des personnes sans activité lucrative, c'est-à-dire sans revenu ou avec un revenu minime, et non



plus celui d'autres groupes de personnes précaires comme certains retraités par exemple. C'est pourquoi peut émerger l'idée d'un revenu de base universel.

Une <u>première conception</u> *« libérale et fiscale »* du revenu de base universel, proposée par l'économiste américain Milton Friedman, pour qui le revenu de base universel est un moyen de lutter contre la pauvreté et de renforcer la responsabilité individuelle, chacun étant capable de définir ses propres besoins et de faire ses propres choix, consiste en la mise en place d'un impôt négatif sur le revenu. Selon cette approche, le revenu de base est donc avant tout un « filet de sécurité » et n'a pas pour vocation de remettre en cause la place du travail dans la société. En s'additionnant aux revenus issus du travail, le revenu de base est au contraire conçu comme un moyen d'encourager la reprise d'une activité rémunérée.

Une <u>seconde conception</u> que l'on pourrait appeler « *libérale et sociale* » consiste à supprimer l'ensemble des prestations sociales et de les remplacer par un revenu de subsistance, chacun ayant pour responsabilité de s'assurer individuellement contre les risques de la vie.

Une <u>troisième conception</u> « *marxisante* » proposée par le philosophe et économiste belge Philippe Von Parijs, a pour objectif de libérer l'individu du travail. Le revenu de base est ici conçu comme un moyen, pour les individus, de choisir librement les modalités de leur participation à la vie sociale et, le cas échéant, d'organiser leur temps de travail comme ils le souhaitent. Dans cette approche, le revenu de base doit être d'un montant suffisant pour pouvoir se substituer aux revenus d'activité. Il viendrait par ailleurs s'ajouter aux prestations sociales versées par les organismes sociaux, et non les remplacer.

Une <u>quatrième conception</u> « **de décroissance** » pour l'économiste et philosophe français Baptiste Mylondo qui inscrit le revenu de base dans une dynamique plus large de réduction de l'activité productive et de la consommation, c'est-à-dire dans une perspective de décroissance économique. Le revenu de base permettrait de mieux partager le travail entre individus et de valoriser d'autres formes de participation à la vie sociale. Selon lui, « la société doit reconnaître à chacun de ses membres un revenu décent permettant une vie digne, en reconnaissance de sa participation active à la vie sociale ». La mutation de la société est alors « précisément l'objectif avoué du revenu inconditionnel. Cette mesure révolutionnaire vise à changer notre rapport au travail, à nous libérer de l'aliénation au travail et à la consommation, à réduire la place du travail dans nos vies. Ainsi, si personne ne veut travailler, tant mieux, peut-être pourrons-nous enfin cesser de perdre notre vie à la gagner. »

Enfin une <u>cinquième conception</u> appelée « *monnaie hélicoptère* » proposée en 2015 par 19 économistes européens dans une lettre ouverte adressée à la BCE pour que les 80 milliards créés chaque mois pour les banques privés soient versés directement aux citoyens. Ce dividende européen ainsi estimé à 150 euros mensuels réduirait les inégalités entre citoyens et entre pays, et surtout alimenterait l'économie réelle et réduirait les dettes.

Compte tenu de ce qui a été décrit précédemment et dans la perspective de l'introduction d'un revenu de base universel en Suisse, il y a lieu d'énoncer les réflexions suivantes :



- Si la micro-taxe était introduite, l'impôt actuel sur le revenu serait progressivement réduit voire supprimé dans un temps relativement court, probablement d'un à trois ans, ce qui rend caducs non seulement la viabilité de la mise en place d'un impôt négatif (1ère conception) dans un délai si court, mais également la mesure elle-même.
- Plus généralement, avec le remplacement notamment de l'impôt fédéral direct et de la TVA par l'introduction de la micro-taxe, une sorte de « crédit d'impôt » se réalise déjà pour ceux qui ont un revenu et une certaine capacité contributive, puisque la charge fiscale est nettement moins élevée avec la micro-taxe. Par conséquent, toute allocation versée au titre d'un revenu de base universel perd passablement de sa pertinence, sauf à perdre l'avantage de l'universalité du revenu de base et donc perdre l'opportunité d'élargir l'assiette des allocataires aux personnes à faibles revenus ou à revenu minime. Dans ce cas, il vaut mieux abandonner le revenu de base sous forme d'allocation (3e conception) et privilégier un nouveau filet social pour les personnes qui échappent encore à toute prestation sociale.
- Dans le même ordre d'idées, un revenu de base versé sous forme d'allocation dans le but de remplacer toute prestation sociale (2e conception) est à écarter pour les mêmes raisons que précédemment, d'autant que sa mise en place soulèverait pour le moins une certaine complexité.
- Même si le revenu de base universel sous forme d'allocation ou sous forme d'impôt négatif (conceptions 1 à 3) n'est pas dénué d'intérêt, l'introduction de la micro-taxe et la complexité intrinsèque de ces trois conceptions rendent son application peu viable. Le cumul de l'introduction simultanée de la micro-taxe et du revenu de base universel créerait de surcroît un environnement à venir trop incertain.
- On l'a vu, la distribution de richesse par le capital s'accroît au détriment de celui par le travail au fil du temps. Le revenu de base universel peut compenser les gains de productivité non redistribués. D'autre part, le rôle d'une banque centrale est d'adapter la quantité de monnaie nécessaire au bon déroulement de l'activité économique. Cependant, l'accumulation du capital induit des interventions dites non conventionnelles de la part des banques centrales. Parmi celles-ci les politiques dites accommodantes ou « quantitative easing » ou « QE ». Ces injections ultra-massives de liquidités alimentent les bulles spéculatives plus qu'elles ne régulent l'activité économique « réelle ». Dès lors, on peut envisager la décroissance (4^e conception) en organisant l'activité économique de telle sorte de privilégier l'allocation des ressources à la production de biens et services essentiels, prioritaires ou méritoires, et par l'abandon de secteurs d'activité polluants ou non durables. Par ce biais, on accélère « la fin du travail » mais de manière organisée et prospective. En réalité on réduit le niveau d'activité marchande à son strict nécessaire et on compense la perte de revenu par un QE4P (quantitative easing for people), un dividende versé par la banque centrale à chaque citoyen, plutôt qu'aux acteurs financiers. C'est le revenu de base universel de type « monnaie hélicoptère » (5^e conception) dans un but de décroissance (4^e conception). En effet, dans ce cas il n'y a plus d'obligation de croissance pour survivre, la



création monétaire à partir de rien suffit à réguler les agents économiques entre eux comme on fluidifie la circulation sanguine avec une aspirine !

- ➤ 1^{ère} étape : Mise en place progressive de la micro-taxe et, simultanément, instauration d'un nouveau filet social provisoire pour les personnes échappant à toute prestation sociale ;
- 2e étape: Mise en place progressive du revenu de base universel de type « monnaie hélicoptère » dans un but de décroissance, versé par la BNS. Par mise en place progressive, on entend d'une part la réallocation des ressources notamment par le biais d'une légifération sanctionnant des modes de production pas ou peu durables ou dont les biens et services fournis ne sont pas ou peu vertueux. D'autre part, le montant du revenu de base universel, d'abord très modeste, sera adapté progressivement à la hausse.
- ➤ 3^e étape : A partir d'un certain montant de revenu de base universel, démantèlement progressif de certaines prestations sociales devenues obsolètes.